



Préavis accordé par l'agence mais le propriétaire est réticent

Par **Luna2612**, le **21/09/2011** à **16:54**

Bonjour,

j'ai posé un préavis de 1 mois (perte d'emploi), j'ai reçu un message vocal de mon agence immobilière me précisant que ce préavis ne posait aucun problème et que nous devons le contacter pour prendre RDV pour l'état des lieux. Quelques jours plus tard, nous recevons un courrier du propriétaire nous indiquant son refus du préavis, je lui ai donc joints divers pièces justificatives. Est-ce que l'acceptation de l'agence prévaut du refus du propriétaire? sachant que le bail porte le logo de l'agence...

Merci de vos réponses

Cordialement

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **17:12**

Le bailleur ne peut refuser un congé qui est ferme (par LRAR évidemment ou huissier). Le préavis débute à la date sur l'AR.

Il appartiendra au bailleur de contester en justice ce préavis réduit.

La perte d'emploi s'est faite quand et dans quelle circonstance ?